



Déclaration sur le troisième rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel concernant la COVID-19

Ottawa (Ontario), le mardi 23 février 2021 : Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a publié aujourd'hui sa troisième mise à jour publique sur les conséquences de la COVID-19 dans les établissements correctionnels fédéraux. Les conclusions du rapport reflètent plusieurs des problématiques observées par l'ACSEF au cours de la dernière année grâce à notre propre travail de veille sur les conditions de détention dans les établissements fédéraux dits pour femmes.

Le BEC formule trois recommandations pour corriger les problèmes nommés dans son rapport, à savoir :

- (1) Que le SCC élabore et finance un plan qui permettra de transférer dans une très grande mesure l'accès aux programmes et l'exécution de ces derniers dans la collectivité plutôt qu'en prison, reconnaissant ainsi que les programmes exécutés dans la collectivité donnent de meilleurs résultats que ceux exécutés en prison.
- (2) Que le SCC collabore avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour octroyer la libération anticipée et prioritaire aux détenus âgés et ayant des problèmes médicaux, lorsque ceux-ci ne représentent pas de risque excessif pour la société.
- (3) Que le ministre de la Sécurité publique examine d'autres solutions à l'incarcération, soulignant que, au-delà des répercussions de la COVID-19, « une approche communautaire plus rigoureuse, humaine et rentable en matière de services correctionnels se fait attendre depuis longtemps » et qu'« il est temps de réaffecter le personnel et les ressources afin de mieux soutenir une réinsertion sociale sûre, saine et en temps opportun des délinquants et d'examiner la fermeture progressive de certains pénitenciers vieillissants et vétustes ».

L'ACSEF soutient ces recommandations puisqu'elles sont conformes à la position que nous maintenons depuis longtemps : les prisons sont inefficaces et nuisibles. La COVID-19 a exacerbé bon nombre d'inégalités et de violations de droits qui règnent depuis toujours dans les prisons fédérales canadiennes.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'ACSEF a demandé plusieurs fois au gouvernement d'agir pour protéger la sécurité et le bien-être de chacune et chacun d'entre nous, y compris les personnes incarcérées. Nous rappelons que nous avons envoyé le 20 janvier 2021 une lettre ouverte au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, à la commissaire du Service correctionnel du Canada et à la présidente de la Commission des libérations conditionnelles (cosignée par une coalition nationale de chercheurs, de militants, de prestataires de services et de professionnels du droit), à laquelle nous attendons toujours une réponse.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une des recommandations principales du rapport, nous tenons aussi à souligner les conclusions inquiétantes du BEC qui indiquent que les détenus autochtones ont été affectés de manière



disproportionnée par la COVID-19 dans les prisons fédérales, et que le SCC n'a pas procuré à ces derniers les services appropriés. Comme le note le BEC, les personnes autochtones représentent près de la moitié des cas de COVID-19 dans les prisons fédérales. En outre, le BEC a noté que la population carcérale non autochtone a diminué deux fois plus vite que la population carcérale autochtone. Nous rappelons l'importance de l'appel à l'action 30 de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande « aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à éliminer la surreprésentation des Autochtones en détention », ainsi que celle des appels à la justice 5.20 et 5.21 du Rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui demandent au gouvernement de mettre en œuvre les dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* relatives aux Autochtones, et de réduire la surreprésentation démesurée des femmes et des filles autochtones dans le système de justice criminelle.

Les efforts pour limiter la propagation de la COVID-19 en prison ne doivent pas porter atteinte aux conditions sécuritaires d'emprisonnement, à la dignité ou à la réinsertion sociale en temps opportun. Nous devons protéger la santé et la vie des personnes incarcérées ; nous en avons l'obligation juridique et morale.

Nous attendons avec impatience la réponse du gouvernement à ce rapport et à notre lettre ouverte.

Pour tout commentaire, merci de contacter :
Emilie Coyle, directrice générale de l'ACSEF
ecoyle@caefs.ca

